



## PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale extraordinaire du 19 septembre 2019

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic  
Citoyens présents : 42 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière

### Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2019.
2. Investissement extraordinaire : STAP (station d'épuration) - remise aux normes des installations. Vote du crédit y relatif.
3. Investissement extraordinaire : raccordement des eaux claires du bâtiment « la Colombière » et de la place de parc au bassin de rétention. Vote du crédit y relatif.
4. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.
5. Divers.

A 20h.01, M. Gérard Brodard, Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Le Conseil communal est heureux d'organiser cette assemblée dans les nouveaux locaux de l'Administration.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à M. René Monachon - nouveau citoyen, qui est arrivé dans notre Commune ce même jour.

Se sont excusés :

Mme Elisabeth Pillonel, M. Alfred Pillonel, M. Alexandre Duc, Mme Marie-Noëlle Guex, M. Julien Hennard, M. Vincent Isoz, M. Stéphane Pillonel, Mme Margrit Strub, M. Antonio Hermida.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le tractanda énoncé.

Scrutateurs : M. Dave Bourqui et M. Julien Duc.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 avril 2019**

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document.

La parole n'étant pas requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont à formuler par rapport à ce procès-verbal. Ceci n'était pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à 38 x oui / 0 x non et 2 abstentions.

## **2. Investissement extraordinaire : STAP (station d'épuration) - remise aux normes des installations. Vote du crédit y relatif.**

M. Patrick Huber - Conseiller communal apporte à l'assemblée des précisions concernant ce point.

But de la dépense :

Mise à jour de la STAP et des installations. Système de désinfection UV et ventilation du réservoir qui ne sont plus aux normes.

Descriptif :

Remplacement du système de désinfection UV : CHF. 15'450.00

Raccordement et mise en service du nouveau système UV : CHF. 4'710.00

Modification de la ventilation du réservoir : CHF. 5'200.00

Raison :

Les travaux demandés par le Canton à la suite de l'inspection des installations faites par le Canton durant le mois d'août 2018.

Plan de financement et calcul des charges :

<b>Coût estimé</b>	<b>30'000.00</b>
Financement par les liquidités	30'000.00
Amortissement annuel, taux : 3%	900.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président et rapporteur de la Commission financière.

Il relève que cet investissement est indispensable. La Commune se doit de mettre ses installations aux normes. La Commission financière approuve cet investissement extraordinaire de CHF. 30'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité avec une réserve, en cas de dépassement des coûts.

## **3. Investissement extraordinaire : raccordement des eaux claires du bâtiment « la Colombière » et de la place de parc au bassin de rétention.**

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale informe l'assemblée de ce qui suit :

- Suite à la construction du bâtiment administratif, il a été décidé de faire ce bassin pour l'ensemble des bâtiments communaux de Lully.
- Lorsque le bâtiment la Colombière a été construit, les eaux claires se rendaient directement au ruisseau. Aujourd'hui, cette façon de faire est strictement interdite. C'est pourquoi, lors de la réalisation de la nouvelle école l'Arc-en-Ciel, un bassin de rétention a été créé.

- Le bâtiment la Colombière, l'école Arc-en-Ciel, et la place de parc sont ainsi raccordés au nouveau bassin de rétention situé sur l'arrière du bâtiment administratif.
- Une barrière de sécurité sera installée autour de ce bassin.

But de la dépense :

Raccordement des eaux claires restantes du bâtiment de la Colombière au bassin de rétention.

Descriptif :

Travaux de canalisation : CHF. 20'000.00

Installation d'une barrière autour du bassin : CHF. 10'000.00

Remise en état et engazonnement : CHF. 5'000.00

Raison :

Travaux supplémentaires liés à la construction du bâtiment administratif.

Exigences légales en la matière de récupération des eaux claires pour les bâtiments publics (exemplarité).

Plan de financement et calcul des charges :

<b>Coût estimé</b>	<b>40'000.00</b>
Financement par les liquidités	40'000.00
Amortissement annuel, taux : 3%	1'200.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

M. Peter Strub souhaite savoir la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été exécutés lors de la construction du bâtiment administratif.

M. le Syndic l'informe que l'architecte et le Conseil communal n'ont pas pensé à faire ce bassin.

M. Frédéric - Wittwer Conseiller communal précise que par la suite, la rétention a été demandée pour un volume de 5 m<sup>3</sup> et ceci couvrait uniquement ce bâtiment. Après réflexions, le Conseil communal a pris la décision de relier tous les bâtiments du site de la Colombière à ce bassin.

Lors d'un futur projet de construction, M. Peter Strub demande à notre Conseil communal d'être plus attentif au choix de l'architecte, ceci afin d'éviter ce souci.

M. le Syndic en prend bonne note.

La Commission financière, par son Président - M. Christophe Wyssbrod relève que cette nouvelle dépense fait preuve de bon sens que de profiter du raccordement du bâtiment administratif au bassin de rétention afin d'absorber également les eaux claires de la Colombière et du parking. La Commission financière approuve cet investissement de CHF. 40'000.00 et propose à l'assemblée communale d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité avec une réserve de CHF. 5000.00, en cas de dépassement des coûts.

#### 4. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

La parole est donnée à M. Alexandre Siffert - Conseiller communal qui fait part à l'assemblée des articles modifiés (selon le document annexé).

Le barème de réduction et les revenus imposables ont été revus à la baisse.

Les modifications apportées à ce règlement ont été validées par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et le Service dentaire scolaire.

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

#### 5. Divers

M. le Syndic annonce la démission de M. Alexandre Siffert - Conseiller communal au 30 novembre prochain, ceci dû à son déménagement sur Estavayer-le-Lac.

Les listes des candidats sont à déposer jusqu'au 14 octobre 2019 à 12h00 auprès du Secrétariat communal. L'élection complémentaire est fixée au 24 novembre 2019 et le second tour au 15 décembre 2019.

Concernant le plan d'aménagement local, le Canton a été débouté par le Tribunal cantonal. Tous les règlements de mise en zone sont actuellement bloqués. Une analyse est en cours afin de savoir comment séparer les dossiers.

Pour notre Commune, nous devons savoir quelle version de nos deux règlements peut être prise en considération (ancienne ou nouvelle). Nous attendons des précisions sur ce point.

Par ces faits, les projets en cours sur notre Commune sont bloqués.

Prochaines manifestations de la Commune en 2019 :

- 28 septembre : marché de la pomme à Châtillon
- 16 novembre : journée participative \*
- Décembre : fenêtres de l'Avent
- 6 décembre : St-Nicolas à Lully
- 13 décembre : soirée de Noël des enfants du cercle scolaire
- 14 décembre : St-Nicolas à Seiry
- 15 décembre : repas des aînés
- 17 décembre : assemblée communale du budget 2020

\*Journée participative pour la transition écologique et énergétique, intergénérationnelle, avec repas de midi offert aux participants.

Animation faite par l'Association AUJOURD'HUI avec la participation de M. Marc Müller, producteur et animateur de l'émission AUJOURD'HUI.

Les thèmes abordés seront : mobilité, relations et solidarités, agriculture et nature, éducation, énergies, etc.

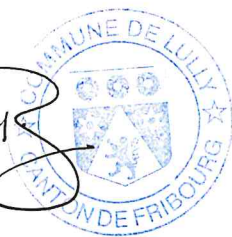
La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l'assemblée pour sa présence, sa participation active et sa confiance à l'égard du Conseil communal.

Il remercie également les Secrétaires-Caissière de l'Administration communale et ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et le soutien dans la gestion des dossiers.

Il invite l'assemblée à participer à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 20h37.

La Secrétaire :  
C. Collomb



Le Syndic :  
G. Brødard

